

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—ÉCONOMIE D'HEURES-HOMMES GRÂCE À L'UTILISATION D'ORDINATEURS

Question n° 535—M. Robinson:

Combien d'heures-hommes ont été économisées chaque année grâce à l'utilisation d'ordinateurs par le ministère de l'Agriculture depuis que l'on a commencé à se servir d'ordinateurs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Nos registres ne sont pas tenus de façon à permettre de fournir le renseignement demandé. Le ministère se sert beaucoup des ordinateurs pour la recherche, et la plus grande partie de celle-ci ne serait pas possible sans ce moyen de travail.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—MISES À PIED ET ENGAGEMENTS DUS AUX ORDINATEURS

Question n° 536—M. Robinson:

Combien d'employés ont été a) mis à pied, b) engagés depuis que le ministère de l'Agriculture utilise des ordinateurs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): a) Néant; b) 228.

QUESTIONS ORALES

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES PRESTATIONS—LA CESSATION DURANT L'HIVER

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Lui-même ou le gouvernement songent-ils à présenter une mesure qui prolongerait provisoirement la période des prestations d'assurance-chômage, étant donné les difficultés que cet hiver nous réserve? Il y a quelques semaines, le ministre avait dit préférer l'emploi aux prestations d'assurance-chômage, prémisses que nous acceptons tous, mais comme le gouvernement reconnaît maintenant qu'il importe d'accroître les prestations, reconnaîtrait-il aussi qu'il importe de prolonger la période des prestations provisoirement?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à cause de la saison de l'année, savoir à compter du 15 décembre, nous avons ce que nous appelons des prestations saisonnières—que nous permettent de prolonger la durée des prestations ordinairement versées à d'autres moments de l'année. Je crois que l'élément des prestations saisonnières nous donne suffisamment de latitude car nous pouvons élargir un peu les structures de l'assurance-chômage par une augmentation des prestations au lieu d'une extension de leur durée.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a-t-il préparé une estimation du nombre des personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage et qui en seront privées au cours des mois d'hiver parce que leur prestation expirera même avec les arrangements saisonniers qu'il a proposés?

[L'hon. M. Olson.]

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, l'estimation du nombre de personnes qui toucheront des prestations d'assurance-chômage est celle qui est ordinairement faite par la Commission d'assurance-chômage en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, et elle se fonde habituellement sur les expériences des années précédentes. La question de déterminer si les gens seront rayés ou non des listes de l'assurance-chômage au cours des mois d'hiver dépend naturellement du genre d'occupation et du nombre de timbres actuellement dans le carnet de la personne en cause, mais ce n'est pas la politique que la Commission de l'assurance-chômage d'être très sévère en appliquant ces réglementations au cours des mois d'hiver, surtout en ce qui concerne les chômeurs saisonniers.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre obtiendrait-il de la Commission d'assurance-chômage l'estimation de cette dernière relative à ce que peut être la situation, et voudrait-il donner ce renseignement à la Chambre à un moment favorable?

L'hon. M. Mackasey: Je puis certainement me renseigner afin de savoir s'il est possible de se procurer ces détails avec une certaine précision. Bien entendu, cela dépend des antécédents professionnels des réclamants lorsqu'ils s'inscrivent pour la première fois au régime. Il est difficile de renseigner la Chambre avec exactitude, mais je vais au moins essayer.

LE RATTACHEMENT AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Étant donné que les bureaux de la Commission d'assurance-chômage sont distincts de ceux du ministère de la Main-d'œuvre, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a entrepris des démarches en vue de coordonner ou d'intégrer ces deux organismes?

L'hon. M. Mackasey: Le degré de coordination n'a pas été évalué par la présence physique du ministère de la Main-d'œuvre et la CAC sous le même toit. Je prétends même que nous n'avons certainement jamais eu plus de coordination ou de collaboration que ces derniers mois.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME DE RELÈVEMENT—L'AFFECTATION DE CRÉDITS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement a-t-il pris une décision quant à l'extension du programme de relèvement de la main-d'œuvre qui est complémentaire au projet du gouvernement d'augmenter les prestations d'assurance-chômage? Si oui, peut-il nous dire si on a tracé un plan d'application de ce programme par province?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Chambre est au courant de la décision prise à cet égard. Nulle autre décision n'a été prise.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Vancouver-Kingsway.